



## L'ESSENTIEL

La session du CESER du 29 mars 2021, dernière de la mandature actuelle du Conseil Régional (sauf en cas de nouveau report des élections), s'est à nouveau tenue par visioconférence. Elle n'a pas donné lieu à la présentation d'étude longue du CESER, mais de plusieurs avis :

- sur le [compte administratif](#)
- sur le [budget supplémentaire](#)
- sur le [SRADDET](#)
- sur le [schéma régional des mobilités](#)
- sur l'[abrogation de la directive territoriale de l'estuaire](#)

**La CGT a voté tous les travaux du CESER lors de cette session.**

Nous rappelons en fin de document les [travaux en cours au CESER](#).

### AVIS SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif permet donc de retracer ce qui a été réalisé, quand le budget voté (et ses modifications) constitue un document d'autorisation et de prévision, en recettes comme en dépenses. Des écarts sont toujours constatés entre les dépenses votées et celles réalisés, puisque certaines opérations ne peuvent pas se faire (manque de cofinancement, indisponibilité des entreprises, évolution des besoins...). Les chiffres du CA de 2020 retracent comme attendu les effets de la crise économique et sociale. **La présentation du CA est cette année avancée à mars, du fait des élections prévues en juin.** Dans son intervention, la CGT a évoqué les modalités de financement de la Région.

[Voir la lettre du groupe n°190](#)

### AVIS SUR LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Le BS est habituellement présenté en juin. Cette année, du fait des élections, il est présenté (comme le CA, puisqu'il intègre le résultat de l'année précédente) en mars. Il intègre le résultat de l'année précédente et quelques rares modifications de lignes budgétaires, parmi lesquelles le **pacte de sécurité** de la Région. Cette mesure électorale sur laquelle le CESER constate qu'elle « fait débat » a fait l'objet de nombreuses critiques de la part de certaines organisations – dont la CGT.

[Voir la lettre du groupe n°191](#)

### AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SRADDET)

La Région a présenté en décembre son projet de SRADDET soumis à la consultation publique fin décembre 2020. Faute de temps pour étudier le document, le CESER avait pro-

duit un court avis (voir [lettre du groupe n°186](#)) renvoyant à la session de mars 2021 pour une contribution plus détaillée. Pour la CGT, le SRADDET adopté par la Région est **très peu prescriptif, et manque d'ambition en matière sociale et environnementale**.

La contribution du CESER a repris une bonne part de ses remarques, tout en actant les désaccords au sein de l'assemblée, d'où notre vote positif.

[Voir la lettre du groupe n°192](#)

### AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL DES MOBILITES

La Région présentait son **schéma régional des mobilités**, prévoyant le niveau de l'offre à l'horizon 2030 et des perspectives pour 2050, avec un objectif affiché d'augmentation de l'offre TER de 67 % d'ici 2030. L'offre en matière de cars interurbains n'est cependant pas détaillée, et seules des pistes sont évoquées sur la tarification qui devrait être zonale.

Le financement de la hausse de l'offre TER prévue apparaît pour la CGT très en-deçà des moyens qui seront nécessaires (31M€ en supplément des 160 M€ actuellement consacrés au fonctionnement du TER), la Région nourrissant de fortes espérances (illusoires selon nous) sur les économies que pourrait générer **l'ouverture à la concurrence** de l'exploitation du TER. La CGT est revenue sur ce sujet dans son intervention. Le CESER acte les désaccords en son sein sur le sujet.

La contribution reste équilibrée, du fait de la forte implication de la CGT dans sa rédaction, même si le rapporteur était issu de la CCI.

[Voir la lettre du groupe n°193](#)

### AVIS SUR L'ABROGATION DE LA DIRECTIVE TERRITORIALE (DTA) DE L'ESTUAIRE

La **directive territoriale de l'estuaire**, document prescriptif établi par l'Etat en 2006, est un document d'urbanisme de planification stratégique prescriptif concernant l'aménagement de l'estuaire de la Loire.

Elle prévoit des projets d'infrastructures désormais abandonnés (extension de Donges Est, aéroport de Notre Dame des Landes, extension de la centrale à charbon de Cordemais).

L'Etat souhaite son abrogation, ce qui nécessite une enquête publique. La contribution du CESER entre dans le cadre de cette enquête publique. Elle évoque la perte de protection sur certains territoires suite à l'abrogation de la DTA.

La CGT a voté la contribution du CESER dont le rapporteur était notre camarade Yvic Kergroac'h, en tant que président de la commission du CESER chargée des infrastructures.

[Voir la lettre du groupe n°194](#)

### LES TRAVAUX EN COURS AU CESER

Actuellement, le CESER travaille notamment sur les dossiers suivants : les **mutations post covid** (suite du plan de relance) (vote de l'étude prévu en juin 2021), les **plans et schémas de santé** à l'échelle régionale, **l'agriculture** en Pays de la Loire (vote en octobre 2021), le **bâtiment tertiaire et la transition énergétique** (vote en octobre 2021), **l'arbre** (vote en juin 2021), **l'illectronisme** (vote en octobre 2021), le **patrimoine**.